

ANNEXE 1

Définition des projets en faveur de l'ES&ST éligibles au financement dans le cadre des conventions académiques

Les projets, par le biais des enseignants techniques et PSE, visent à diffuser de manière plus dynamique les principes S&ST auprès des élèves en formation initiale professionnelle afin d'assurer une bonne appropriation de ces principes par ces deux populations.

1. Définition d'un projet

Le mode de gestion est celui d'un **projet**. Toute proposition de projet contient les éléments suivants :

- un état des lieux préalable pour justifier le projet puis les motifs et l'intitulé du projet ;
- l'ampleur du projet (public concerné, dont, in fine, les groupes d'apprenants) ;
- les objectifs, tâches et planning ;
- les ressources, acteurs et rôles de chacun (notamment la désignation du chef de projet) ;
- les modalités d'évaluation du projet (critères, indicateurs) prévues ;
- les modalités de communication autour du projet et de sa valorisation.

Les propositions de projets sont portées par l'**académie d'Orléans-Tours** (identification, prospection, valorisation). La validation puis le suivi des projets sélectionnés entrent dans les missions du comité de pilotage académique. **Celui-ci doit notamment s'assurer que les élèves sont les bénéficiaires in fine du projet.**

Sur la base d'une capitalisation, un même projet peut évoluer d'une année sur l'autre (ex. évolution du nombre d'apprenants impactés, du périmètre d'établissement, des outils, autre).

2. Mode de priorisation

Les caractéristiques suivantes représentent un atout supplémentaire pour le projet présenté et peuvent favoriser le financement des projets dans l'ordre prioritaire suivant :

- 1) Le nombre d'élèves concernés par le projet académique ;
- 2) Les possibilités de déploiement au sein de l'académie d'Orléans-Tours ou les possibilités de déploiement à d'autres échelles : établissement d'origine, autres établissements, filière ;
- 3) L'animation de projet par une équipe pédagogique pluridisciplinaire ;
- 4) L'impact budgétaire du projet (rapport qualité / prix) ;
- 5) Les projets en lien avec les priorités prévention décrit dans la Convention d'Objectif et de Gestion de la branche AT/MP de l'Assurance Maladie ;

- 6) Les projets priorités par l'académie d'Orléans-Tours au regard des accidents au sein de l'établissement et en période de formation en milieu professionnel (PFMP) ;
- 7) L'appui sur des ressources pédagogiques de la branche AT/MP, tant dans l'établissement d'enseignement qu'en PFMP.

Un projet peut être modifié ou abandonné en cours, sur constat du COPIL académique de la non-atteinte de ses objectifs.

En cas de modification, la fiche projet est réécrite et communiquée au COPIL académique.

3. Critères de financement


A la suite de la validation de la proposition des projets, le COPIL académique précise le financement ainsi que les modalités de suivi parmi les éléments suivants :

- Les frais inhérents à la formation des enseignants nécessaires pour mener à bien le projet ;
- Les déplacements liés au projet (en déterminant les bénéficiaires de ces déplacements) pris en charge ;
- Les prestations de services (en déterminant le type de prestations attendues par le COPIL) prises en charge ;
- L'achat d'équipement spécifique au projet.

Le financement d'équipement seul n'est pas financé dans le cadre d'un projet. Pour être pris en charge, ce financement accompagne nécessairement une évolution pédagogique en lien avec l'ES&ST à destination des apprenants.

La formation réglementaire sans lien avec le projet académique n'est pas financée dans le cadre conventionnel.

ANNEXE 2

 <p>ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<h3>Enseignement en Santé & Sécurité au Travail</h3>
	<h3>Fiche Projet académique</h3>

Nom du projet / action

Etablissement	
Personnes référentes (pilotes, autres membres de l'équipe)	
Etat des lieux préalable (justifiant le projet)	
Objectifs	
Descriptif du projet	
Public concerné (nombre d'élèves, diplôme préparé)	
Cette action s'inclut-elle dans le projet d'établissement ?	
Calendrier	
Moyens mis en œuvre (humains, matériels, financiers, communication)	
Frein et levier	
Modalités d'évaluation du projet (indicateurs, mesure de l'impact de l'action, autre)	